

ERRATUM BROCHURE DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

À la suite de la publication de la brochure de convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2022, un correctif est apporté au tableau figurant en page 11 de ladite brochure, dans la section intitulée « *Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote* » et des précisions complémentaires dans les développements qui suivent ce tableau (corrections soulignées) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^{5bis}	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	509.312	9,65%	1.018.624	<u>11,10%</u>
Amanaat	3.208.863	60,78%	6.417.726	<u>69,94%</u>
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	3.718.175	70,43%	7.436.350	<u>81,04%</u>
Managers, salariés et divers assimilés	184.620	3,50%	<u>351.413</u>	<u>3,83%</u>
Public	1.054.348	19,97%	<u>1.066.169</u>	<u>11,62%</u>
Auto-détention ⁽¹⁾	322.184	6,10%	322.184	<u>3,51%</u>
Total	5.279.327	100,00 %	<u>9.176.116</u>	<u>100,00%</u>

(1) Il est rappelé que 318.520 de ces actions ont été acquises par Linedata dans le cadre du programme de rachat et affectées à un objectif d'annulation.

Par ailleurs, il est envisagé de soumettre au conseil d'administration de la Société dans le courant du mois de décembre 2022, l'annulation des 318.520 actions auto-détenues et affectées à un objectif d'annulation. Cette décision serait prise en vertu de la 24ème résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021, autorisant le conseil d'administration de la Société à réduire son capital social par annulation d'action auto-détenues, dans la limite de 10% de son capital social.

Ainsi, en cas de rachat effectif de 100 % des actions visées par l'Offre, (en prenant pour hypothèse que tous les actionnaires à l'exception de M. Anvaraly Jiva, Amanaat (et hors auto-détention) apporteraient leurs

⁵ Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé au regard de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues en vertu de l'article L. 225-210 du code de commerce. Il est rappelé que, conformément à l'article 26 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

^{5bis} En prenant pour hypothèse que les actions annulées comprendraient proportionnellement des actions à droits de vote double et des actions à droits de vote simple.



Linedata

actions à l'Offre à proportion de leurs participations respectives), et postérieurement à l'annulation desdites actions auto-détenues, la répartition du capital social et des droits de vote serait la suivante :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% du capital</u>	<u>Nombre de droits de vote théoriques^{5,5bis}</u>	<u>% des droits de vote théoriques</u>
<u>M. Anvaraly Jiva</u>	<u>509.312</u>	<u>10,27%</u>	<u>1.018.624</u>	<u>11,50%</u>
<u>Amanaat</u>	<u>3.208.863</u>	<u>64,68%</u>	<u>6.417.726</u>	<u>72,45%</u>
<u>Sous-total Anvaraly Jiva / Concert</u>	<u>3.718.175</u>	<u>74,95%</u>	<u>7.436.350</u>	<u>83,95%</u>
<u>Managers, salariés et divers assimilés</u>	<u>184.620</u>	<u>3,72%</u>	<u>351.413</u>	<u>3,97%</u>
<u>Public</u>	<u>1.054.348</u>	<u>21,25%</u>	<u>1.066.169</u>	<u>12,04%</u>
<u>Auto-détention</u>	<u>3.664</u>	<u>0,07%</u>	<u>3.664</u>	<u>0,04%</u>
<u>Total</u>	<u>4.960.807</u>	<u>100,00 %</u>	<u>8.857.596</u>	<u>100,00%</u>

Cette hypothèse correspond à la relation maximale de l'actionnaire majoritaire au capital de la Société du fait de l'Offre et de l'annulation des 318.520 actions auto-détenues affectées à un objectif d'annulation.

Le reste de la brochure de convocation demeure sans changement.